

### Questions au Feuilleton

**L'hon. Francis Fox (solliciteur général):** 1. Ordinairement, toutes les admissions dans la Région du Québec se sont effectuées par l'intermédiaire du Centre d'accueil régional. Les données sur le mouvement de la population carcérale, présentées à l'annexe A, illustrent le total des inscriptions aux pénitenciers susmentionnés, c'est-à-dire les admissions en provenance de l'extérieur et les transfèrements entre les établissements.

2. a) Pour ce qui est des détenus admis à un pénitencier fédéral pour la première fois, on n'a que des renseignements sur une base régionale pour les années 1975 et 1976. 1975—756; 1976—783. b) Ce renseignement ne figure pas dans le Système des dossiers des détenus, mais une partie de la réponse est donnée dans la publication de Statistique Canada intitulée «Statistique des établissements de correction» (n° de catalogue 85-207), sous la rubrique «Condamnations antérieures d'après le casier pénitentiaire».

Admissions dans la région du Québec—1970 à 1976

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Centre d'apprentissage fédéral	365	367	424	371	345	452	380
Centre psychiatrique régional	—	—	—	273	216	318	278
Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	*1,623	*1,702	1,453	—	—	—	—
Centre d'accueil régional	—	—	—	1,035	941	1,270	1,350
Établissement Archambault	624	481	559	475	314	427	574
Établissement de Cowansville	443	411	433	300	240	295	285
Établissement Leclerc	546	504	459	503	424	435	452
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines	145	250	254	260	224	288	265

\*Ces chiffres comprennent l'Annexe industrielle.

REMARQUE: Ces chiffres ne comprennent pas les détenus temporaires.

#### Question n° 2196—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au Centre psychiatrique régional du Québec?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

#### Question n° 2197—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au Centre médical régional du Québec?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

[M. Hnatyshyn.]

#### Question n° 2198—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au Centre d'accueil régional du Québec?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

#### Question n° 2199—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au pénitencier Archambault?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

#### Question n° 2200—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au pénitencier de Cowansville?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

#### Question n° 2201—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au pénitencier Leclerc?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

#### Question n° 2202—M. Hnatyshyn:

1. De 1970 à 1976, combien de détenus ont été admis au pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines?

2. Combien d'entre eux a) étaient admis à une institution fédérale pour la première fois, b) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants?

Voir question n° 2195.

#### LES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR L'HONORABLE DÉPUTÉ D'OUTREMONT

#### Question n° 2232—M. Cossitt:

A combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Approvisionnements et Services ou par tout autre organisme gouvernemental, directement ou indirectement, pour l'honorable député d'Outremont pendant sa charge de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Voir la réponse à la question n° 2027 donnée aujourd'hui.

#### LES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR L'HONORABLE DÉPUTÉ DE VANCOUVER-CENTRE

#### Question n° 2233—M. Cossitt:

1. A combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Approvisionnements et Services ou par tout autre organisme gouvernemental, directement ou indirectement, pour l'honorable député de Vancouver-Centre pendant sa charge de ministre a) de la Consommation et des Corporations, b) chargé des Affaires urbaines, c) du Revenu national, d) de la Justice et Procureur général du Canada?

2. A combien s'élèvent les dépenses remboursées au ministre pendant l'exécution des tâches susmentionnées?